Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 11 (1935-1936)

Heft: 7

Artikel: Cours de jeunes tireurs [Fortsetzung]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-706740

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bat.-Tag Füs.-Bat. 81

(Mitget.) Die Vorarbeiten für die auf *Sonntag, den 1. Dezember,* nach *Goßau* anberaumte Tagung der 81er des Aktivdienstes 1914/19 sind in vollem Gange. Vormittags finden Kompanie-Zusammenkünfte statt, denen sich nach einem gemeinsamen Mittagessen die Erinnerungsfeier anschließt. Neben dem ehemaligen Bataillonsspiel wirken Männerchor und Trachtenvereinigung Goßau mit. Bereits haben mehrere hundert Kameraden ihre Teilnahme zugesagt. Weitere Anmeldungen sind erbeten an Adj.-Uof. G. Leiser, Holzstr. 9, St. Gallen, der für die Zustellung des nähern Programms sorgt, nach welchem eine gediegene Feier in Aussicht steht.

Werbeaktion

Um die Werbung von Neu-Abonnenten auf den „Schweizer Soldat" zu fördern, erläßt die Verlagsgenossenschaft „Schweizer Soldat" folgenden

Wettbewerb:

1. **Die Verlagsgenossenschaft „Schweizer Soldat" vergütet für jeden in der Zeit zwischen dem 15. November und 31. Dezember 1935 neu geworbenen Abonnenten einen Betrag von Fr. 2.— oder ein Geschenk im entsprechenden Wert, je nach Wahl des Einsenders der Abonnementserklärungen.**
2. **Die Gewinne werden den Einsendern nach Eingang der Jahresabonnements-Beträge für neu gewonnene Abonnements ausgehändigt.**
3. **Werbeprospekte, Werbenummern und Abonnementskarten sind bei der Druckerei des „Schweizer Soldat", Buchdruckerei Aschmann & Scheller A.-G., Brunngasse 18 in Zürich 1, zu verlangen und werden kostenlos geliefert.**
4. **Die Namen der an diesem Wettbewerb teilnehmenden Abonnenten und die Anzahl der von ihnen eingelieferten Neu-Abonnements werden nach Abschluß der Werbeaktion im „Schweizer Soldat" veröffentlicht.**
5. **Zur Teilnahme am Wettbewerb ist jeder Abonnent des „Schweizer Soldat" berechtigt.**
6. **Der Wettbewerb bleibt vorläufig auf das deutsche Sprachgebiet beschränkt.**

Wir laden alle unsere Abonnenten zur Beteiligung freundlich ein. Wir freuen uns auf den guten Erfolg unseres Wettbewerbes und danken den Teilnehmern für ihr tatkräftiges Schaffen zugunsten unserer schönen Zeitschrift zum voraus herzlich.

Verlagsgenossenschaft „Schweizer Soldat".

De la démoralisation

La démoralisation est la plus fâcheuse situation morale dans laquelle puisse se trouver une troupe. Si cet état moral est considéré comme pernicieux chez un individu, combien plus nuisible est-il, quand il est le partage d'une collectivité et que cette collectivité porte les armes. D'une manière générale, on peut dire que la démoralisation est le prélude de la défaite. Dans une troupe démoralisée, tous les ressorts sont brisés, l'énergie n'existe plus et le moindre incident entraîne la déroute. Les exemples en sont nombreux dans l'histoire militaire, aussi le devoir des chefs est-il de réagir, par tous les moyens en leur pouvoir, contre les germes de démoralisation qu'ils pourraient découvrir chez leurs subordonnés. Au moindre symptôme, à la première parole dénotant une inquiétude quelconque, il importe de reprendre les hommes en main, de les faire rougir de leur défaillance, de les ranimer par quelques mots bien sentis et de les rassurer par une attitude ferme, énergique et prêchant d'exemple.

La démoralisation peut provenir de causes diverses; elle peut être le résultat de fatigues excessives dues à la rigueur du climat, à la persistance du mauvais temps ou de la chaleur. Dans ces conditions, les résultats à craindre sont un arrêt dans le mouvement, de nombreux traînards semés en route et quelquefois des pertes d'hommes. Dans ce cas, le meilleur remède consiste à réagir contre la cause déterminante du malaise moral et physique, en employant les précautions hygiéniques recommandées, et surtout en cherchant à stimuler l'énergie des hommes par l'exemple donné, par des encouragements personnels ou collectifs, par la perspective du repos prochain réparateur, en un mot par tous les procédés possibles, pour redonner de l'activité à l'organisme déprimé.

Quand la démoralisation est la suite d'une situation de guerre compromise et que des individualités elle semble se propager dans des unités constituées, la situation est encore plus critique. Un chef se trouve dans cette position à la merci de la plus petite alerte qui peut déterminer chez ses hommes la reculade, et même la débandade. Le seul palliatif consiste à faire appel à toute la dose d'énergie dont les gradés sont susceptibles, à employer les moyens les plus sévères pour maintenir les hommes, à payer de sa personne aussi complètement qu'il est possible, enfin à ne pas craindre de faire des exemples sur ceux qui semblent avoir le plus d'influence sur leurs camarades.

De toutes façons, la démoralisation est un état très critique qu'il importe d'éviter à tout prix et qu'il faut surtout chercher à prévenir en employant à l'avance toutes les ressources dont dispose le commandement pour empêcher qu'elle se produise par suite d'excès de fatigues. En agissant dès le temps de paix sur le moral des hommes, on sera plus assuré qu'il sera assez trempé, au moment du danger, pour résister aux défaillances de la nature.

Cours de jeunes tireurs (Suite.)

III.

Tâches du troisième jour:

Convocation : 1400 — Appel.
Licenciement: 1730.

a) dans le cadre du groupe:

Exercices de gymnastique, selon programme prévu sous chiffre II, complétés d'une course de vitesse sur un trajet de 100 mètres.

VERLAGSGENOSSENSCHAFT
„SCHWEIZER SOLDAT", ZÜRICH

EINLADUNG

an die Herren Genossenschafter

ZUR ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

Samstag, 21. Dezember 1935, 15 Uhr, ins Bahnhofbüfett, II. Klasse, Zürich, Konferenzsäle

TRAKTANDEN:

1. Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 19. Jan. 1935
2. Bericht über das VIII. Geschäftsjahr 1934/35
3. Bericht der Kontrollstelle und Abnahme der Jahresrechnung des Geschäftsjahres 1934/35
4. Dechargeerteilung an die Organe
5. Budget 1935/36
6. Wahlen
7. Verschiedenes und Unvorhergesehenes

Die Jahresrechnung liegt den Genossenschaftern vom 17. bis 21. Dezember 1935, mittags 12 Uhr, im Büro des Geschäftssitzes der Genossenschaft, Rigistraße 4 in Zürich 6, zur Einsicht auf. - Die Anteilscheine gelten als Zutrittsausweis zur Generalversammlung und sind mitzubringen.

Namens des Vorstandes der Verlagsgenossenschaft „Schweizer Soldat"
Der Präsident: Oberst i. Gst. *Arthur Steinmann*
Der Aktuar: Hptm. *G. S. Abt*

SOCIETE D'EDITION «SOLDAT SUISSE», ZURICH

MM. les sociétaires sont ***convoqués*** *en*

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

pour le samedi 21 décembre 1935 à 15 heures au Buffet de la Gare IIe classe, salles des conférences à Zurich

ORDRE DU JOUR:

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 janvier 1935
2. Rapport sur le VIIIe exercice, 1934/35
3. Rapport des contrôleurs et approbation des comptes pour l'exercice 1934/35
4. Décharge aux organes dirigeants
5. Budget pour 1935/36
6. Elections
7. Divers et imprévus

Les comptes relatifs à l'exercice 1934/35 peuvent être consultés par MM. les sociétaires, du 17 au 21 décembre 1935 à 12 heures, au bureau du siège d'affaires de la Société: Rigistrasse 4 à Zurich 6.
Les bons de participation (Anteilscheine) serviront de pièces justificatives pour prendre part à l'assemblée générale; MM. les sociétaires devront en être porteurs.

Au nom du Comité de la Société d'Edition «Soldat Suisse»
Le président: Colonel E. M. G. *Arthur Steinmann*
Le secrétaire: Cpt. *G. S. Abt*

b) dans le cadre de la section:

Répétition du programme établi pour les groupes, à l'exception de la course de vitesse.

Exercices de traction à la corde, groupe contre groupe.

Jeu à volonté.

Durée approximative de la gymnastique: 1 heure.

Repos.

Reprise du travail:

a) dans le cadre du groupe:

Instruction du tir:

Exercices de pointage sur cible,
exercices de départ du coup,
exercices de tir au moyen de l'appareil match.

Répétition du fonctionnement des pièces du fusil, leurs noms, etc.

Durée approximative: 1 heure.

b) dans le cadre de la section:

Le moniteur en chef rassemble la section, procède au dégraissage des armes et la conduit au stand.

1er exercice de tir à balles:

Les moniteurs tirent deux balles d'essai en vue du réglage des armes (Programme de tir 1934—1935, art. 49). Les élèves tirent ensuite à tour de rôle. Il faut consacrer au moins 18 cartouches par élève à ces exercices (Programme de tir 1934—1935, art. 44). Les élèves physiquement peu développés peuvent appuyer l'arme.

Une fois les tirs terminés, le moniteur en chef rassemble les jeunes tireurs, fait nettoyer soigneusement les armes, les inspecte et commentera rapidement l'exercice de tir de cette journée.

Durée des tirs: 1 h. ½.

Licenciement: 1730.

NB. Les articles 47 et 50 du Programme de tir 1934—1935 pour le tir hors du service étant particulièrement importants, nous croyons utile de les reproduire ici:

Art. 47: Lorsque les conditions requises ne sont pas remplies d'emblée, l'exercice principal doit être répété une deuxième, si c'est nécessaire une troisième fois. Il ne peut toutefois être tiré plus de trois fois. — Les cartouches économisées sur les bons tireurs doivent servir au développement des tireurs faibles.

Art. 50: La dotation en munitions comporte ainsi en moyenne par élève:

a) pour les exercices préparatoires .	30 cart.
b) pour l'exercice principal	6 »
c) pour le réglage de l'arme . . .	2 »
Total	38 cart.

IV.

Tâches du quatrième jour:

Convocation : 1400 — Appel.
Licenciement: 1730.

a) dans le cadre du groupe:

Exercices de gymnastique, selon programme prévu sous chiffre II, complétés de sauts en longueur et de sauts en hauteur.

b) dans le cadre de la section:

Répétition du programme établi pour les groupes, moins les sauts.

Course d'estafettes,

Jeu à volonté.

Repos.

Reprise du travail:

a) dans le cadre du groupe:

Répétition de l'instruction du tir, en accentuant l'effort principalement pour les mauvais tireurs, démonstration de la faute commise, théorie de l'arme.

b) dans le cadre de la section:

Dégraissage des armes.

Inspection.

Tir:

6 cartouches — 14 points — 6 touchés.

Durée des tirs: 2 h. ½.

Critique des tirs.
Graissage des armes.
Licenciement: 1730.

V.

Tâches du cinquième jour:

Convocation : 1400 — Appel.
Licenciement: 1730.

a) dans le cadre du groupe:

Exercices de gymnastique selon programme prévu sous chiffre II, complétés d'exercices de la pièce droite.

b) dans le cadre de la section:

Répétition du programme établi pour les groupes.

Jeu à volonté.

Repos.

Reprise du travail:

Pour a) et b):

Instruction au tir.

Théorie des armes.

Concours de démontage et de remontage de la culasse, avec prix aux cinq premiers.

Exercices de tir principaux:

(Art. 46 du programme de tir de 1934—1935: Les 6 coups de l'exercice principal doivent être tirés consécutivement et sans aide quelconque. — On fera marquer après chaque coup.)

Graissage des armes.

Licenciement: 1730.

(A suivre.)

Petites nouvelles

Le commandant du Rég. d'infant. mont. 20 (troupes de Lucerne et d'Unterwald) a rédigé à l'occasion du cours de répétition 1935 une plaquette historique à l'intention de sa troupe. Ce document relate les principaux événements qui se sont déroulés dans la région où le régiment 20 a travaillé cette année, et il a permis aux officiers de donner à leurs hommes quelques heures de théorie sur l'histoire suisse. D'ailleurs le terrain choisi pour le cours incite aux digressions historiques, car il englobe une partie du canton de Lucerne, région qui fut souvent le théâtre des combats livrés par nos ancêtres pour conquérir et assurer leur indépendance.

L'initiative du cdt. du R. Inf. mont. 20 mérite d'être relevée et chaleureusement approuvée. Il est bon de rappeler à nos soldats les pages glorieuses de notre histoire et c'est trop souvent qu'à l'armée on l'oublie.

*

Dans son n° du 25 octobre dernier, le « Droit du Peuple » signale l'« Inadmissible exigeance de certains officiers » en commentant le fait que deux soldats du R. Inf. mont. 5 qui ne possédaient pas à l'entrée en service les souliers de quartier réglementaires, ont été mis en demeure de s'en acheter une paire, et l'organe socialiste ajoute que l'un de ces soldats, étant chômeur, n'avait pas les moyens de s'acheter des souliers montants pour faire plaisir aux officiers!

Il n'y a qu'une chose que le « Droit du Peuple » a omis de mentionner, c'est que tout soldat qui se trouve dans le besoin peut réclamer un certificat d'indigence à sa commune de domi-